Plaquette annuelle

FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC - ORECA

Exercice clos le 31/12/2025

FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC - ORECA
Parc d'activités plateau de Signes
83870 SIGNES

Exercice clos le 31/12/2025

Grant Thornton
SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 271 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
7 Rue ADOLPHE GUIOL
83000 TOULON

SOMMAIRE

1. Comptes annuels

Bilan 3

Compte de résultat 5

Annexe

Règles et méthodes comptables 9

Autres informations 10

2. Détail des comptes

Bilan détaillé 13

Compte de résultat détaillé 15

Comptes annuels

FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC - ORECA
Bilan

Exercice clos le 31/12/2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Droit au bail			
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances et acomptes			
Biens reçus par legs / donations destinés à être cé			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
TIAP & autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total I			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Usagers et comptes rattachés			
Créances reçues par leg ou donations			
Autres créances			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	20 000		20 000
Charges constatées d'avance			
Total II	**20 000**		**20 000**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Prime de remboursement des obligations (IV)			
Ecarts de conversion - Actif (V)			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**20 000**		**20 000**

	Net au 31/12/25
FONDS PROPRES	
Fonds propres sans droit de reprise	
Première situation nette établie	
Fonds statutaires	
Dotations non consomptibles	
Autres fonds propres sans droit de reprise	
Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds statutaires avec droit de reprise	
Autres fonds propres avec droit de reprise	
Ecarts de réévaluation	
Réserves	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves pour projet de l'entité	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Excédent ou déficit de l'exercice	
Situation nette (sous-total)	
Fonds propres consomptibles	20 000
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
Droit des propriétaires (commodat)	
Total I	**20 000**
FONDS REPORTES ET DEDIES	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	
Fonds dédiés	
Total II	
PROVISIONS	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
Total III	
DETTES	
Emprunts obligataires et assimilés	
Emprunts	
Découverts et concours bancaires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes des legs ou donations	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	
Total IV	
Ecarts de conversion - Passif (V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**20 000**

FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC - ORECA

Compte de résultat

	du 29/09/25 au 31/12/25 4 mois	%	Variation absolue (montant)
Produits d'exploitation			
Cotisations			
Ventes de biens et de services			
Ventes de biens			
Ventes de prestations services			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Contributions financières			
Repr. / amort., dépréc. et prov.			
Produits des cessions d'immobilisations			
Utilisation des fonds dédiés			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation (I)			
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes			
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires			
Cotisations sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Sur immob. : dotations aux amort.			
Sur immob. : dotations aux dép.			
Sur actif circulant. : dotations aux amort.			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Valeurs comptables des immo. cédées			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation (II)			
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			
Produits financiers			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.			
Autres intérêts et produits assimilées			
Reprises sur dépréciations et provisions			
Différences positives de change			
Produits des cessions d'éléments financiers			
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie			
Total des produits financiers (III)			
Charges financières			
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assililées			
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immo. financières cédées			
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement			
Total des charges financières (IV)			
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)			
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)			

Compte de résultat

	du 29/09/25 au 31/12/25 4 mois	%	Variation absolue (montant)
Total des produits exceptionnels (V)			
Total des charges exceptionnelles (VI)			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)			
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)			
EXCEDENT OU DEFICIT			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Annexe

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC - ORECA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 20 000 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 Euro. L'exercice a une durée de 3 mois, recouvrant la période du 29/09/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/06/2026 par les dirigeants de l'association.

Principes et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent à l'exception des incidences liées à l'application du règlement ANC 2022-06 et 2023-03.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2023 portant homologation du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n° 2022-06 du 4 novembre 2022 et (ANC) n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif à la modernisation des états financiers, le fonds a appliqué les nouvelles dispositions comptables prévues par ce règlement au titre des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Engagements financiers

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Dotation en capital des fondateurs	*20 000*
Autres engagements reçus	20 000
Legs nets à réaliser	
Total	20 000

Les ressources de la fondation s'élèvent à 20 000 € versées par les fondateurs en une fois conformément aux statuts de la fondation.

Détail des comptes

FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC - ORECA
Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières			
Total I			
ACTIF CIRCULANT			
Stocks			
Créances			
Divers			
Disponibilités	20 000		20 000
512000 - Banque	20 000		20 000
	20 000		**20 000**
Total II	**20 000**		**20 000**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			

FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC - ORECA
Bilan détaillé

	Net au 31/12/25
FONDS PROPRES	
Fonds propres sans droit de reprise	
Fonds propres avec droit de reprise	
Réserves	
Excédent ou déficit de l'exercice	
Situation nette (sous-total)	
Fonds propres consomptibles	
108100 - Dotations consomptibles	20 000
	20 000
Total I	**20 000**
FONDS REPORTES ET DEDIES	
Total II	
PROVISIONS	
Total III	
DETTES	
Emprunts obligataires et assimilés	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	
Total IV	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**20 000**

FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC - ORECA

Compte de résultat détaillé

	du 29/09/25 au 31/12/25 4 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et de services				
Ventes de biens				
Ventes de prestations services				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Contributions financières				
Repr. / amort., dépréc. et prov.				
Produits des cessions d'immobilisations				
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)				
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes				
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Sur immob. : dotations aux amort.				
Sur immob. : dotations aux dép.				
Sur actif circulant. : dotations aux amort.				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Valeurs comptables des immo. cédées				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.				
Autres intérêts et produits assimilées				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'éléments financiers				
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésoreri				
Total des produits financiers (III)				
Charges financières				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assililées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immo. financières cédées				
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement				
Total des charges financières (IV)				
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)				
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)				

Compte de résultat détaillé

	du 29/09/25 au 31/12/25 4 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total des produits exceptionnels (V)				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)				
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)				
EXCEDENT OU DEFICIT				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

FIDSUD AUDIT
AUDIT | COMMISSARIAT AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatifs à l'exercice de 4 mois clos le 31 décembre 2025

FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC – ORECA

PARC D'ACTIVITE PLATEAU DE SIGNES
83870 SIGNES

FIDSUD AUDIT
5 rue Saint Pantaléon - CS58541 - 31685 Toulouse cedex 6 - Tel : 05 62 30 38 88 - Email : toulouse@fidsud.fr

Société par actions simplifiée de 20.635 € - RCS Toulouse 410 838 460 - SIRET 410 838 460 00013
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Toulouse

Aux Membres du Conseil d'Administration,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION HUGUES DE CHAUNAC – ORECA relatifs à l'exercice de 4 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse,

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FID SUD AUDIT

FIDSUD AUDIT
CS 56541 - 5 rue Saint-Pierre Lomo
31635 TOULOUSE Cedex 6
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Signé par Arnaud Besombes
Le 24 juil. 2026

doc_LYA1
tx_DP8XX17v20r

Arnaud BESOMBES

Commissaire aux comptes